

2018_CT2_521

OBJET : Habitat et aménagement du territoire - Prospective et aménagement de l'espace / SCOT - AVIS - Clôture de l'opération "Zone d'Aménagement Concerté de la Gare à Aix-en-Provence", suite à la dissolution de la société publique locale "TERRA 13" - Approbation du bilan de clôture

Le 29 novembre 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 23 novembre 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe - BALDO Edouard - BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude - GALLESE Alexandre – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie - JOUVE Mireille – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot - MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane - POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules - TAULAN Francis – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MORBELLI Pascale – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – BACHI Abbassia donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – BENKACI Moussa donne pouvoir à BONTHOUX Odile – CIOT Jean-David donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques - DEVESA Brigitte donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – FILIPPI Claude donne pouvoir à BURLE Christian – FREGEAC Olivier donne pouvoir à MERCIER Arnaud – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – GERARD Jacky donne pouvoir à RAMOND Bernard – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – PELLENC Roger donne pouvoir à DAGORNE Robert – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à PAOLI Stéphane – RENAUDIN Michel donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SLISSA Monique donne pouvoir à BUCCI Dominique

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALBERT Guy – AMIEL Michel – AUGÉY Dominique – BORELLI Christian – CANAL Jean-Louis – CRISTIANI Georges – DI CARO Sylvaine – GARELLA Jean-Brice – LEGIER Michel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie - ROLANDO Christian – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TALASSINOS Luc – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Habitat et aménagement du territoire Prospective et aménagement de l'espace / SCOT

■ Séance du 29 novembre 2018

04_4_10

■ Clôture de l'opération "Zone d'Aménagement Concerté de la Gare à Aix-en-Provence", suite à la dissolution de la société publique locale "TERRA 13" - Approbation du bilan de clôture

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Urbanisme et Aménagement

■ Séance du 18 Octobre 2018

191

URB 029-18/10/18 CM

■ Clôture de l'opération "Zone d'Aménagement Concerté de la Gare à Aix-en-Provence", suite à la dissolution de la société publique locale "TERRA 13" - Approbation du bilan de clôture MET 18/8444/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le 4 novembre 2010 la Société Publique Locale (SPL) « TERRA 13 » a été créée par le Département et le Syndicat Mixte de l'Arbois.

Par délibération du 24 juin 2013, le Syndicat Mixte de l'Arbois (SMA) a décidé de désigner la SPL « Terra 13 » en qualité de concessionnaire et de lui confier, en application des dispositions des articles L 300-4 et L 300-5 du Code de l'Urbanisme, la réalisation de l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté dite « ZAC de la Gare ».

Par arrêté du 17 octobre 2016, il a été mis fin à l'exercice des compétences du Syndicat Mixte de l'Arbois dont la liquidation a été prononcée par arrêté du 29 mai 2017.

Ce même arrêté a transféré l'ensemble de l'actif et du passif du Syndicat mixte à la Métropole Aix-Marseille-Provence qui est alors devenu d'une part, second actionnaire de la SPL « Terra 13 » et d'autre part concédant de la concession d'aménagement de la ZAC de la Gare dont la SPL « Terra 13 » est le concessionnaire.

En raison de la baisse importante d'activité de la SPL « Terra 13 », il a été décidé par délibération du Conseil Départemental du 30 mars 2018, de dissoudre cette société après avoir réuni toutes ses actions en une seule main, conformément à l'article 1844-5 du code civil.

Compte tenu de l'enjeu métropolitain que représente la ZAC de la Gare, la Métropole a résilié par délibération du 22 mars 2018, d'un commun accord avec le Conseil Départemental, son contrat de concession d'aménagement avec la SPL « Terra 13 » préalablement à la dissolution de cette société, afin de récupérer la mise en œuvre de cette opération en régie.

A compter de l'expiration de la concession, la SPL « Terra 13 » a l'obligation de procéder aux opérations de liquidation : transferts des contrats, des biens, de l'actif et du passif et arrêté des comptes de l'opération d'aménagement permettant aux parties de prendre acte de la situation financière et comptable définitive de l'opération d'aménagement et d'arrêter le solde d'exploitation.

Le 13 avril 2018, l'Assemblée Générale extraordinaire de la SPL «TERRA 13» a constaté le rachat par le Département de l'intégralité des actions de la SPL et acté sa dissolution. La disparition de la SPL « TERRA 13 » et la transmission universelle de son patrimoine au profit du Département sont intervenues le 30 juin 2018, soit 30 jours après la publication de cette décision dans un journal d'annonces légales.

Or, le bilan financier de l'opération d'aménagement dite « ZAC de la Gare à Aix-en-Provence », n'a pas pu être acté avant cette date, bien que l'opération ait fait l'objet d'un protocole de résiliation amiable notifié par la Métropole à la SPL le 11 juin 2018.

Il ressort de ce bilan que :

- Le traité de concession a été notifié pour un montant de 27 460 000 € HT
- SPL a perçu 5 000 000 € correspondant aux avances versées par le Syndicat Mixte de l'Arbois dont 3 697 177,25 € ont été consommés.
- Le bilan fait donc apparaître un solde d'exploitation de 1 302 822,81 € résultant des avances non consommée.

Ce solde sera restitué à la Métropole Aix-Marseille-Provence par le Conseil Départemental.

Par ailleurs, dans le cadre de l'opération, la SPL TERRA 13 s'est portée acquéreur, pour une monte de 808 650 euros :

- de deux parcelles de terrain situées à Aix en Provence, 13090, La Bastide Neuve cadastrées LB 342 et 345, d'une surface totale de 12 ha 29 a, 61 ca,
- d'un ensemble de terrains situés à Aix en Provence, 13090, La Bastide Neuve constituant plusieurs unités foncières distinctes, cadastrées LB 263, 265, 267, 269, 270, 272, 214, 279, 29, 79, 219.

Le Conseil Départemental, qui a repris l'ensemble de l'actif et du passif de la SPL est désormais propriétaire de ces parcelles. Toutefois celles-ci doivent être, dans le cadre de la clôture de la concession d'aménagement, transférées à la Métropole comme prévu au contrat de concession. Ce transfert se fera sans contrepartie financière. S'agissant d'opération de nature comptable cette transaction n'entre pas dans le périmètre de compétence des missions du Domaine.

Dans cette perspective, il sera établi un acte notarié constatant la transmission de ces parcelles ayant appartenu à la SPL « TERRA 13 », vers le Conseil Départemental, puis un acte notarié constatant le transfert de propriétés de ces parcelles par le Conseil Départemental à la Métropole Aix Marseille.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération du Conseil de Métropole du 22 mars 2018 relatif à la Résiliation du contrat de concession d'aménagement ZAC de la Gare entre la SPL "Terra 13" et la Métropole Aix-Marseille-Provence
- Le dossier de Clôture de la concession d'Aménagement « ZAC de la Gare ».

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le bilan de l'opération fait état d'un solde de trésorerie de 1 302 822,81 euros ;
- Que le Conseil Départemental, a repris l'ensemble de l'actif et du passif de la SPL Terra 13.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le bilan de clôture de la concession d'aménagement de la ZAC de la Gare, annexé au présent rapport. Ce Bilan fait état d'un solde d'exploitation de 1 302 822,81 euros qui sera restitué par le Département à la Métropole.

La recette correspondante sera constatée au budget 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, opération DUFE 05/19, chapitre 13

Article 2 :

Est donné quitus de sa gestion à la SPL Terra 13 pour cette concession.

Article 3 :

Est approuvé le transfert par le Conseil Départemental à la Métropole, des parcelles situées à AIX EN PROVENCE, 13090, La BASTIDE NEUVE cadastrées LB 342, 345 263, 265, 267, 269, 270, 272, 214, 279, 29, 79, 219

Article 4 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer tout document relatif à la réalisation et au suivi de ce dossier et à charger tout notaire d'établir les actes authentiques à intervenir.

Article 5 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer l'acte notarié se rapportant au transfert de propriété.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Stratégie et Aménagement du Territoire,
SCOT et Schémas d'urbanisme

Henri PONS

**CONCEDANT
METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE**

Concessionnaire agissant au nom du Maître d'Ouvrage :

TERRA 13

467 Chemin du Littoral
Bâtiment 110 à 130 - CS 80021
13321 Marseille Cedex 16

Tél : 04 96 16 75 09 - Fax : 04 91 09 02 11

AMENAGEMENT DE LA « ZAC DE LA GARE »

DOSSIER DE CLOTURE SUITE A LA RESILIATION

Suite à la décision du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône de procéder à la dissolution de la société Terra 13 par confusion de patrimoine, et compte tenu de l'enjeu métropolitain que représente la réalisation de l'opération d'aménagement dite « Zac de la Gare », il a été établi le 21 mai 2018 un protocole de résiliation amiable de l'opération.

Ce protocole transmis en Préfecture le 10 avril 2018, a été notifiée au Concessionnaire le 11 juin 2018 par courrier recommandé avec accusé de réception.

1 - Foncier

L'acte notarié relatif à la rétrocession des terrains de la Zac acquis par Terra 13 au profit de la Métropole n'a pas pu être finalisé et signé avant la dissolution de la SPL.

La transmission universelle de son patrimoine à son actionnaire unique, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône est intervenue le 30 juin 2018.

Les terrains de la Zac sont désormais dans le patrimoine du Département. Il convient que le Département prenne une délibération qui rappellera le contexte et autorisera la rétrocession desdits terrains à la Métropole

2 - Etat des marchés conclus avec les tiers intervenant à l'acte d'aménager :

- Marchés en cours de transfert
 1. Marchés de Maîtrise d'oeuvre
 2. Marchés d'AMO (Inventaire complémentaire, Suivi CNPN, Etudes impacts eaux usées, Suivi écologique)
 3. Marché de CSPS
 4. Marché de reprographie
 5. Marché suivi ISO 14001

3- Bilan général de l'opération au 30/06/18 :

Conformément aux dispositions de l'article 23 de la concession d'aménagement, il est présenté en annexe 2 un bilan général de clôture de l'opération arrêté au 30 juin 2018, bilan faisant ressortir le solde d'exploitation de l'opération et le solde des financements.

Ce bilan général deviendra définitif après prélèvement par les services fiscaux du solde de la TVA pour un montant de 356 997 euros et le remboursement à la Métropole du solde de trésorerie d'un montant de 1 302 822.81 euros.

4- Remise des dossiers :

Les dossiers administratifs, techniques et comptables sont tenus jusqu'au 30 septembre 2018 à la disposition de la Métropole au 467, chemin du Littoral - Bâtiments 110 à 130 - BP 87 - 13321 Marseille cedex 16.

Fait à Marseille le 30 juin 2018

Philippe de MARQUEISSAC
Directeur Général

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20181129-2018_CT2_521- DE Date de télétransmission : 11/12/2018 Date de réception préfecture : 11/12/2018

Annexe 1 – Marché en cours de transfert

Marché de Maîtrise d'oeuvre n° 901/001 – Avenant tripartite de transfert en cours de signature ;

Marché de CSPS n° 901/002 - Avenant tripartite de transfert en cours de signature ;

Marché complémentaire de Maîtrise d'oeuvre n° 901/004 - Avenant tripartite de transfert en cours de signature ;

Marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage n° 901/007 (inventaire complémentaire de la faune) - Avenant tripartite de transfert en cours de signature ;

Marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage n° 901/008 (élaboration d'un dossier de demande de dérogation espèces protégées) - Avenant tripartite de transfert en cours de signature ;

Marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage n° 901/009 (Etude d'impact pour le projet de raccordement des eaux usées de la ZAC de la Gare) - Avenant tripartite de transfert en cours de signature ;

Marché de reprographie n° 901/010 – Avenant tripartite de transfert en cours de signature ;

Marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage n° 901/014 (Mise en place et suivi écologique des mesures compensatoires) - Avenant tripartite de transfert en cours de signature ;

Marché d'accompagnement pour le suivi du SME ISO 14001 labellisé EMAS pour 2017 Avenant tripartite de transfert en cours de signature.

Annexe 2. Bilan général et définitif de l'opération

ZAC de la Gare
Métropole Aix-Marseille Provence

Arrêté au 30 juin 2018

Bilan Général et Définitif

Opération 901 - ZAC de la Gare	Engagé révisé	Réalisé	Réglié	Reste à régler
	-485 768,89	0,00	1 689 819,81	-1 689 819,81
1 DEPENSES	4 189 089,48	3 703 313,89	3 348 316,89	358 997,00
10 Etudes	318 601,90	307 233,40	307 233,40	0,00
101 Etudes Préliminaires	80 261,27	73 212,77	73 212,77	0,00
901/005 ARTELIA EAU ET ENVIRONNEMENT - 901/005 - Etude d'Impact Défrichement	17 988,00	17 988,00	17 988,00	0,00
901/008 ECO MED - Dossier CNPN - 901/008	19 145,27	17 570,27	17 570,27	0,00
901/009 MTDIA / ALTERECO - 901/009 - ETUDE D'IMPACT EU	31 584,00	26 110,50	26 110,50	0,00
901/011 QUALICONSULT IMMOBILIER - Diag arriante	11 544,00	11 544,00	11 544,00	0,00
103 Etudes de sols, Sondages préliminaires	7 800,00	7 800,00	7 800,00	0,00
901/107 GEOTEC - Sondages géotechniques	7 800,00	7 800,00	7 800,00	0,00
107 Autres études	230 540,63	226 220,63	226 220,63	0,00
15-00603 Treize Développement - Rachat stock ancien Aménageur	157 895,16	157 895,16	157 895,16	0,00
901/007 ECO MED - INVENTAIRES COMPLEMENTAIRES 901/007 -	23 940,00	19 620,00	19 620,00	0,00
901/101 ARTELIA EAU et ENVIRO - Intégration d'une analyse des impacts globaux	1 452,00	1 452,00	1 452,00	0,00
901/102 SEBA - Dossier de demande de subvention	2 160,00	2 160,00	2 160,00	0,00
901/103 SEBA MEDITERRANEE - Etude de faisabilité	17 049,47	17 049,47	17 049,47	0,00
901/104 ARTELIA - Aide Mémoire en Réponse avis A.E "Défrichement"	1 800,00	1 800,00	1 800,00	0,00
901/109 INGELUX CONSULTANTS - Mission Assistance Tech et de conseil éclairage urbain	564,00	564,00	564,00	0,00
901/110 GENILUM - Eclairage urbain	5 400,00	5 400,00	5 400,00	0,00
901/111 GENILUM - Eclairage urbain	3 000,00	3 000,00	3 000,00	0,00
901/112 GENILUM - Eclairage urbain	3 000,00	3 000,00	3 000,00	0,00
901/116 GIRUS - Récupération de chaleur	14 280,00	14 280,00	14 280,00	0,00
15 Achats terrains	808 650,00	808 650,00	808 650,00	0,00
151 Terrains vierges	808 650,00	808 650,00	808 650,00	0,00
15-00604 Treize Développement - Rachat stock ancien Aménageur	261 000,00	261 000,00	261 000,00	0,00
16-01071 SCP Feraud acq Aix parcelles LB 342-LB 345	547 650,00	547 650,00	547 650,00	0,00
17 Frais sur achats	43 483,11	43 483,11	43 483,11	0,00
171 Notaires	31 074,64	31 074,64	31 074,64	0,00
15-00718 SCP Feraud frais acq. Treize Développement	19 793,33	19 793,33	19 793,33	0,00
17-01184 SCP Feraud - Frais acq Aix LB 342- 345	11 281,31	11 281,31	11 281,31	0,00
172 Provision Notaires	0,00	-0,00	-0,00	0,00
15-00605 SCP Feraud - provision frais acq Treize Développement	19 800,00	19 800,00	19 800,00	0,00
15-00718 SCP Feraud frais acq. Treize Développement	-19 800,00	-19 800,00	-19 800,00	0,00
16-01072 Scp Feraud - Frais acq Aix LB342-LB 345	12 000,00	12 000,00	12 000,00	0,00
17-01184 SCP Feraud - Frais acq Aix LB 342- 345	-12 000,00	-12 000,00	-12 000,00	0,00
173 Autres frais sur achats	12 408,47	12 408,47	12 408,47	0,00
15-00603 Treize Développement - Rachat stock ancien Aménageur	12 408,47	12 408,47	12 408,47	0,00
20 Travaux	21 592,13	21 592,13	21 592,13	0,00
201 Mise en état des sols	21 592,13	21 592,13	21 592,13	0,00
15-00603 Treize Développement - Rachat stock ancien Aménageur	21 592,13	21 592,13	21 592,13	0,00
30 MOE	1 249 065,45	839 987,16	839 987,16	0,00
305 Maîtrise d'Œuvre	1 249 065,45	839 987,16	839 987,16	0,00
15-00603 Treize Développement - Rachat stock ancien Aménageur	601 282,33	601 282,33	601 282,33	0,00
901/001 SEBA MEDITERRANEE/MARTINOD/GIRUS	587 621,12	180 450,83	180 450,83	0,00
901/004 SEBA MEDITERRANEE/GIRUS/MARTINOD/POXIM - 901/004 - MOE complémentaire	60 162,00	58 254,00	58 254,00	0,00
35 BET	178 504,65	156 554,85	156 554,85	0,00
353 Bureaux de contrôle (CSPS, CSSI, OPC, ...)	3 532,03	3 532,03	3 532,03	0,00
901/002 COSHYTEC - 901/002 - CSPS	3 532,03	3 532,03	3 532,03	0,00
355 Géomètre (Implantation voies, travaux, ...)	54 904,56	32 954,76	32 954,76	0,00
901/006 PHOTOTEC - 901/006 - GEOMETRE	54 904,56	32 954,76	32 954,76	0,00
359 Autres honoraires	120 068,06	120 068,06	120 068,06	0,00
15-00603 Treize Développement - Rachat stock ancien Aménageur	120 068,06	120 068,06	120 068,06	0,00
40 Classement ISO 14001	118 745,89	116 802,09	116 802,09	0,00
401 Etudes ISO 14001	103 373,89	103 373,89	103 373,89	0,00
15-00603 Treize Développement - Rachat stock ancien Aménageur	76 373,89	76 373,89	76 373,89	0,00
901/012 NOVATION CONSULTING - 901/012 -	27 000,00	27 000,00	27 000,00	0,00
403 Certification ISO 14001	13 872,00	11 728,20	11 728,20	0,00
901/015 NOVATION CONSULTING - 901/015	7 146,00	5 002,20	5 002,20	0,00
901/117 ECOCERT - Certification ISO	6 726,00	6 726,00	6 726,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181129-2018_CT2_521-
DE
Date de télétransmission : 11/12/2018
Date de réception préfecture : 11/12/2018

405 Assistance à la mise en œuvre ISO 14001	1 500,00	1 500,00	1 500,00	0,00
17-01212 ENVIROBAT BDM - Bulletin d'adhésion - 2017	1 500,00	1 500,00	1 500,00	0,00
45 Communication	69 312,23	69 312,23	69 312,23	0,00
451 Conception	57 100,84	57 100,84	57 100,84	0,00
15-00603 Treize Développement - Rachat stock ancien Aménageur	55 660,64	55 660,64	55 660,64	0,00
901/113bis SETI CONSEIL ET COMMUNICATION - Communication - Recherche de nom pour la 2	1 440,00	1 440,00	1 440,00	0,00
454 Affichage	984,00	984,00	984,00	0,00
901/105 MRS CONCEPT - Fourniture et pose 2 panneaux affichage	984,00	984,00	984,00	0,00
458 Presse	11 227,59	11 227,59	11 227,59	0,00
14-00581 EUROSUD - Annonces Légales - Travaux ZAC - FA N°41100516	349,06	349,06	349,06	0,00
14-00582 INTER PROVENCE PUBLICITE - Avis d'autorisation Préfectorale FA N° 111241	213,31	213,31	213,31	0,00
15-00843 JO - AO - Etude impact raccordement eaux usées - FA N°2058108	864,00	864,00	864,00	0,00
15-00683 INTER FCE PUBLICITE - PROJET DEFRICHEMENT - FA N° 89648	649,44	649,44	649,44	0,00
15-00670 EUROSUD - ANNONCE LEGALE - AUTO DEFRICHEMENT - FA N°50401608	718,32	718,32	718,32	0,00
15-00687 EUROSUD - AUTORISATION DE DEFRICHEMENT - FA N°50403343	718,32	718,32	718,32	0,00
15-00699 INTER PROVENCE PUBLICITE - Avis d'enquête publique - Arrêté du Préfet - FA N° F	649,44	649,44	649,44	0,00
15-00860 TPBM - Marché de reprographie et de reproduction - FA N° FPC0046571	1 099,78	1 099,78	1 099,78	0,00
15-00868 JO - AO - Marché de reprographie et de reproduction - FA N° 3028466	108,00	108,00	108,00	0,00
16-00943 Les Nouvelles Publications - AO (84) M.A.T - Mesures compensatoires - FA N° FPC	267,84	267,84	267,84	0,00
16-00944 Les Nouvelles Publications - AO (13) M.A.T - Mesures compensatoires - FA N° FPC	1 101,60	1 101,60	1 101,60	0,00
16-00948 LES NOUVELLES PUBLICATIONS - AO - AT Mise en place et suivi compensatoires (	267,84	267,84	267,84	0,00
16-00977 JO - AO - Travaux pour réalisation des infrastructures publiques - FA N° 3122203	1 080,00	1 080,00	1 080,00	0,00
16-00982 Les Nouvelles Publications - AO - Tx Infrastructures publiques - FA N° FPC0063267	3 140,64	3 140,64	3 140,64	0,00
55 Charges Diverses	200,00	200,00	200,00	0,00
551 Constats d'huissier	200,00	200,00	200,00	0,00
901/108 SCP DUPLAA - Constat affichage du panneau EP DEFRICH	200,00	200,00	200,00	0,00
60 Divers et imprévus	70 266,72	29 040,22	29 040,22	0,00
609 Frais divers	70 266,72	29 040,22	29 040,22	0,00
15-00603 Treize Développement - Rachat stock ancien Aménageur	18 852,90	18 852,90	18 852,90	0,00
15-00655 CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION - Provision commissaires enquêteurs	1 000,00	1 000,00	1 000,00	0,00
15-00816 CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - Danielle CAUHAPE Commissaires enque	562,05	562,05	562,05	0,00
15-00818 CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - Jean Marc BOURDON Commissaires enc	1 926,84	1 926,84	1 926,84	0,00
15-00826 ENVIROBAT BDM - Bulletin Adhésion 2015	375,00	375,00	375,00	0,00
16-00905 CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - Jean Marc BOURDON Commissaires enc	-1 926,84	-1 926,84	-1 926,84	0,00
16-00906 CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - Jean Marc BOURDON Commissaires enc	926,84	926,84	926,84	0,00
16-00983 ENVIROBAT BDM - Bulletin adhésion envirobat bdm 2016	1 500,00	1 500,00	1 500,00	0,00
16-01063 ASSOCIATION PALME - Cotisation annuelle - FA N° 201674	1 800,00	1 800,00	1 800,00	0,00
17-01185 COTISATION ANNUELLE 2017 - FA N° 201750	1 900,00	1 900,00	1 900,00	0,00
901/003 IMAGE - 901/003	7 200,00	1 965,10	1 965,10	0,00
901/010 MKU - 901/010 - REPROGRAPHIE	36 000,00	8,40	8,40	0,00
901/117 ECOCERT - Certification ISO	149,93	149,93	149,93	0,00
65 TVA payée	356 997,00	356 997,00	0,00	356 997,00
651 TVA réglée	356 997,00	356 997,00	0,00	356 997,00
18-01666 Trésor Public - CA3 08/18	356 997,00	356 997,00	0,00	356 997,00
70 Concession commercialisation	379 966,85	379 966,85	379 966,85	0,00
701 Commercialisation	379 966,85	379 966,85	379 966,85	0,00
14-00432 Terra 13 - Rémunération Aménageur	379 966,85	379 966,85	379 966,85	0,00
75 Concession aménagement	571 953,33	571 953,33	571 953,33	0,00
751 Aménagement	571 953,33	571 953,33	571 953,33	0,00
14-00432 Terra 13 - Rémunération Aménageur	571 953,33	571 953,33	571 953,33	0,00
80 Frais Financiers	1 741,22	1 741,22	1 741,22	0,00
801 Frais financiers sur découverts	1,30	1,30	1,30	0,00
15-00692 Arkéa - Commission 1er tri 2015	1,30	1,30	1,30	0,00
805 Autres frais financiers (commission, ...)	1 739,92	1 739,92	1 739,92	0,00
14-00526 Arkéa - Commission 2e tri 2014	61,69	61,69	61,69	0,00
14-00555 Arkéa - Commission 3e tri 2014	73,46	73,46	73,46	0,00
15-00596 Arkéa - Commission 4e tri 2014	65,71	65,71	65,71	0,00
15-00692 Arkéa - Commission 1er tri 2015	464,02	464,02	464,02	0,00
15-00694 Arkéa - Commission intervention 02/15	12,00	12,00	12,00	0,00
15-00753 Arkéa - Commission 2e tri 2015	99,19	99,19	99,19	0,00
15-00842 Arkéa - Commission 3e tri 2015	87,43	87,43	87,43	0,00
16-00921 Arkéa - Commission 4e tri 2015	96,00	96,00	96,00	0,00
16-01001 Arkéa - Commission 1er tri 2016	96,00	96,00	96,00	0,00
16-01007 Arkéa - Commission 4e tri 2014 régularisation	-28,56	-28,56	-28,56	0,00
16-01042 Arkéa - Régul commission 1er tri 2016	-20,54	-20,54	-20,54	0,00
16-01100 Arkéa - Commission 2e tri 2016	96,00	96,00	96,00	0,00
16-01140 Arkéa - Commission 3e tri 2016	236,35	236,35	236,35	0,00

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181129-2018_CT2_521-
DE
Date de télétransmission : 11/12/2018
Date de réception préfecture : 11/12/2018

16-01164 Arkéa - Rétrocession commission 2e tri 2016	-22,76	-22,76	-22,76	0,00
17-01186 Arkéa - Commission 4e tri 2016	96,00	96,00	96,00	0,00
17-01199 Arkéa - Rétrocession commission 4e tri 2016	-36,00	-36,00	-36,00	0,00
17-01246 Arkéa - Commission 1er tri 2017	97,80	97,80	97,80	0,00
17-01260 Arkéa - Rétrocession commission 1er tri 2017	-34,33	-34,33	-34,33	0,00
17-01316 Arkéa - Commission 2e tri 2017	97,80	97,80	97,80	0,00
17-01323 Arkéa - Rétrocession commission 2e tri 2017	-37,80	-37,80	-37,80	0,00
17-01366 Arkéa - Commission 3e tri 2017	60,00	60,00	60,00	0,00
18-01444 Arkéa - Commission 4e tri 2017	97,80	97,80	97,80	0,00
18-01475 Arkéa - Rétrocession commission 4e tri 2017	-37,80	-37,80	-37,80	0,00
18-01516 Arkéa - commission 1er tri 2018	97,80	97,80	97,80	0,00
18-01537 Arkéa - Rétrocession commission 1er tri 2018	-37,34	-37,34	-37,34	0,00
18-01555 Arkéa - Commission 2e tri 2018	60,00	60,00	60,00	0,00
2 RECETTES	3 703 313,85	3 703 313,85	6 138,40	3 697 177,25
20 Participations	3 697 177,25	3 697 177,25	0,00	3 697 177,25
201 Participations Collectivité	3 697 177,25	3 697 177,25	0,00	3 697 177,25
18-01564 Métropole Aix-Marseille Provence participation d'équilibre	3 697 177,25	3 697 177,25	0,00	3 697 177,25
30 Subventions	5 950,00	5 950,00	5 950,00	0,00
301 Subventions	5 950,00	5 950,00	5 950,00	0,00
18-01550 Ademe - Subvention réseau chaleur	5 950,00	5 950,00	5 950,00	0,00
50 Produits financiers	186,40	186,40	186,40	0,00
501 Produits financiers	186,40	186,40	186,40	0,00
14-00556 Arkéa - Pmts financiers 3e tri 2014	85,73	85,73	85,73	0,00
15-00597 Arkéa - Pmts financiers 4e tri 2014	29,46	29,46	29,46	0,00
15-00606 Arkéa - Pmts financiers 2e tri 2014	66,22	66,22	66,22	0,00
15-00693 Arkéa - Pmts financiers 1er tri 2015	4,99	4,99	4,99	0,00
4 MOBILISATION	-0,06	-0,06	5 000 000,00	-5 000 000,06
10 Mobilisations	-0,06	-0,06	5 000 000,00	-5 000 000,06
103 Avances reçues	-0,06	-0,06	5 000 000,00	-5 000 000,06
14-00433 Avance SMA N° 1	3 500 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00	0,00
16-00962 SMA Avance n° 2	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00
18-01565 Métropole Aix-Marseille Provence solde avances	-3 697 177,25	-3 697 177,25	0,00	-3 697 177,25
18-01567 Métropole Aix-Marseille-Provence solde avance	-1 302 822,81	-1 302 822,81	0,00	-1 302 822,81

OBJET : Habitat et aménagement du territoire - Prospective et aménagement de l'espace / SCOT - AVIS - Clôture de l'opération "Zone d'Aménagement Concerté de la Gare à Aix-en-Provence", suite à la dissolution de la société publique locale "TERRA 13" - Approbation du bilan de clôture

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	70
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	70
Majorité absolue	36
Pour	70
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 07 DEC. 2018

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181129-2018_CT2_521-DE
Date de télétransmission : 11/12/2018
Date de réception préfecture : 11/12/2018